

RÉPONSES QUIZZ VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

➔ **Harcèlement sexuel - Article L1153-1 code du travail :**

« Aucun salarié ne doit subir des faits :

1° Soit de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;

Le harcèlement sexuel est également constitué :

a) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements venant de plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

b) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements, successivement, venant de plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition ;

2° Soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ».

➔ **Agissement sexiste - Article L1142-2-1 code du travail :**

« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

➔ **Agression sexuelle – article 222-22 du code pénal**

« Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise ». La caractérisation d'une agression sexuelle nécessite qu'il y ait eu un contact physique entre la victime et l'auteur des faits »



Entreprise individuelle Laetitia Durand

06 24 8 064 12

laetitia.durand@yanaga.fr

www.yanaga.fr

RÉPONSES QUIZZ VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Harcèlement sexuel ?

- 1/ Nicolas complimente Lucie sur son nouveau jean qui lui fait “de belles fesses”
- 4/ Un collègue m’envoie tous les lundis matins un mail avec des blagues salaces...
- 6/ A la cantine, plusieurs collaborateurs dévisagent de haut en bas la nouvelle venue

Agissement sexiste ?

- 3/ Lors d’une réunion, Emma lance “Heureusement que je suis là pour prendre des notes, c’est bien connu, les hommes ne savent pas faire deux choses à la fois!”
- 5/ Un client sollicite l’organisation d’une réunion à 18h, la cheffe de service propose à Pierre d’y assister puisque Cindy doit gérer ses enfants ...
- 9/ Le responsable de service demande systématiquement à une femme de l’équipe de préparer le café en début de réunion hebdomadaire
- 10/ Matthieu souhaite se reconverter dans les ressources humaines. Son collègue lui dit que « c’est un métier de femmes ».



Entreprise individuelle Laetitia Durand

06 24 8 064 12

laetitia.durand@yanaga.fr

www.yanaga.fr

RÉPONSES QUIZZ VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Agression sexuelle ?

2/ Laura aime embêter son voisin de bureau en lui pinçant les fesses régulièrement

7/ La responsable informatique a systématiquement un contact physique avec les jeunes hommes lorsqu'elle leur transmet des informations.

8/ Parce que c'est son anniversaire, Paul a enlacé Marie, actuellement en CDD au service achats et lui a fait un bisou



Entreprise individuelle Laetitia Durand

06 24 8 064 12

laetitia.durand@yanaga.fr

www.yanaga.fr



Yanaga

Entreprise individuelle Laetitia Durand

06 24 80 64 12

laetitia.durand@yanaga.fr

www.yanaga.fr